



Mardi soir, une agression a eu lieu au quartier maison centrale dénoncée dans notre tract intitulé « l'Ingérable ».

Ce jeudi matin, la commission de discipline devait statuer sur l'incident et entrer en voie de sanction contre cet individu qui, comme d'habitude, nie les faits.

En revanche, cette commission a décidé de visionner la « caméra-piéton » que portait le gradé victime et de montrer les images au détenu et à son avocat, mais le gradé n'ayant pas assez cadré la scène, et ne constatant pas de violence manifeste bien visible à l'écran, le détenu s'en sortira qu'avec 15 jours de quartier disciplinaire ferme pour une agression sur personnel.

Si, par le biais des caméras-piétons, la DAP annonçait au départ répondre aux légitimes besoins de sécurisation physiques et juridiques des Personnels dans le cadre de leurs missions, cette expérimentation est loin d'être satisfaisante... Pire, elle les dessert...

Nul ne doute que si un personnel avait eu un écart, l'administration aurait été moins regardante sur le bon cadrage ou la qualité du film !!

L'UFAP UNSa Justice met en garde les Personnels contre l'usage détourné que pourraient faire certains sans foi ni loi (détenus ou directeurs peu scrupuleux) de ces caméras-piétons... La vidéo-surveillance des détentions constitue déjà un précédent !... Ne soyons pas dupes !

Pour l'UFAP UNSa Justice de Valence,
Sylvain ROYERE